



Staatssecretaris voor Begroting, Migratie- en Asielbeleid en Gezinsbeleid
Secrétaire d'Etat au Budget, à la Politique de Migration et d'Asile et à la Politique des Familles
Melchior Wathelet

Communiqué de Presse - Persbericht

Ce mercredi 19 janvier, Melchior Wathelet a présenté le bilan de sa politique de migration et d'asile pour l'année 2010. Il en a profité pour mettre sur la table une proposition concrète : la création de centres ouverts dits « de retour ».

Assumer la régularisation

En charge de cette matière depuis juillet 2009, Melchior Wathelet a été chargé par le Gouvernement de mettre en œuvre la campagne de régularisation selon des critères stricts fixés par les partis de la majorité de l'époque à savoir : l'Open Vld, le cd&V, le MR, le PS et le CdH.

En 2010, la priorité a donc été donnée à l'assainissement de la situation historique, des moyens ont été dégagés à cet effet. En 2010, plus de 23000 dossiers de régularisation ont été traités par l'office des étrangers : 15 426 dossiers positifs et 7866 négatifs. Cependant la campagne de régularisation n'a de sens que si elle est unique. C'est pourquoi Melchior Wathelet s'est attaché également à mettre en place les outils qui permettront une gestion des dossiers efficace dans le futur afin d'éviter une nouvelle régularisation.

Une politique cohérente : la prévention, le traitement rapide des dossiers et les éloignements.

Dans cette compétence, la politique de Melchior Wathelet revêt 3 piliers à savoir : la prévention, le traitement rapide et efficace des dossiers et l'éloignement. Le Secrétaire d'Etat a accéléré et simplifié les procédures d'asile et augmenté les moyens des instances. Des traitements prioritaires ont notamment été mis en place pour les demandeurs provenant de pays dont le taux de reconnaissance du statut de réfugié est particulièrement faible. Selon Melchior Wathelet l'objectif est clair : *« il est important d'assurer un traitement approfondi mais rapide des dossiers, c'est essentiel pour le demandeur qui est plus vite fixé et pour la Belgique qui peut ainsi éviter la constitution d'un arriéré »*.

L'équilibre de toute la politique d'asile réside également dans une politique d'éloignement efficace des personnes qui ont terminé les procédures mais qui ne peuvent bénéficier d'un titre de séjour. Melchior Wathelet a ainsi présenté un nombre d'éloignements en hausse par rapport à 2007, 2008 et 2009. Ainsi, en 2010, près de 8800 personnes ont été éloignées.

Selon Melchior Wathelet : *« une politique équilibrée et cohérente n'a de sens que si les personnes qui ne peuvent bénéficier d'un titre de séjour sont effectivement éloignées. La priorité doit être donnée au retour volontaire mais le cas échéant le retour forcé doit être également exécuté »*.

La création de centres ouverts de retour

En conséquence, Melchior Wathelet propose la création de centres ouverts dits « de retour » où les personnes qui n'ont pas obtenu de titre de séjour pourraient résider pendant 30 jours afin de préparer un retour volontaire dans de bonnes conditions, souvent gages de réussite. En cas d'échec, la personne serait transférée dans un centre fermé pour un retour forcé.



Staatssecretaris voor Begroting, Migratie- en Asielbeleid en Gezinsbeleid
Secrétaire d'Etat au Budget, à la Politique de Migration et d'Asile et à la Politique des Familles
Melchior Wathelet

Melchior Wathelet : *«la démarche est cohérente car il faut tout faire pour privilégier le retour volontaire, moins traumatisant pour la personne éloignée et moins coûteux pour l'Etat belge. Cette manière de procéder permettrait un premier pas vers le retour. Cette transition symbolique et physique constituerait une première étape importante ».*

Contact : Benoît Pitance, porte-parole, 0497/792478 benoit.pitance@wathelet.fed.be